



## À l'occasion de l'Assemblée générale annuelle du Rail Working Group

Ce mardi 3 mai 2022, en marge de la 14<sup>e</sup> Assemblée générale annuelle du Rail Working Group, le Secrétaire général de l'Organisation intergouvernementale pour les transports internationaux ferroviaires (OTIF), monsieur Wolfgang Küpper, a été invité à présenter l'OTIF aux participants.

Le Rail Working Group (RWG) représente la position de l'industrie ferroviaire concernant l'adoption et la mise en œuvre du Protocole ferroviaire de Luxembourg. Le Protocole met en place un nouveau régime juridique pour la reconnaissance et l'exécution des garanties des prêteurs, des bailleurs et des vendeurs conditionnels lorsque celles-ci sont prises sur le matériel roulant ferroviaire. Il vise à faciliter le financement du matériel roulant ferroviaire par les investisseurs privés.

Le Secrétaire général de l'OTIF a présenté un aperçu du rôle de l'Organisation et de ses futures tâches lorsque le Protocole entrera en vigueur. En effet, selon l'article 12 du Protocole de Luxembourg, l'OTIF sera secrétariat de l'Autorité de surveillance pour la supervision du futur Registre international du matériel roulant ferroviaire.

Le Secrétaire général de l'OTIF se félicite d'avoir été invité et d'avoir pu présenter l'OTIF en parallèle de la réunion.

En savoir plus :

[OTIF – Le Protocole ferroviaire de Luxembourg](#)  
[Rail Working Group](#)  
[UNIDROIT – Protocole ferroviaire de Luxembourg](#)

